

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS
POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

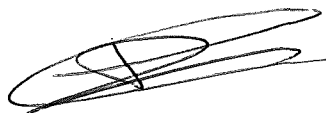
- Signature d'une lettre de mission avec l'AGC de Loire Atlantique, moyennant des honoraires de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC, ainsi que des frais de formalités de 450 € HT, soit 540 € TTC.
- Ouverture d'un compte bancaire au nom de la société en formation auprès de l'agence du « CREDIT MUTUEL » située à SAINT PERE EN RETZ (44).

Conformément à l'article L. 210-6 du Code de commerce, cet état a été établi préalablement à la signature des statuts et sera annexé auxdits statuts.

La signature des statuts emportera reprise de ces engagements par la Société dès qu'elle aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Fait à CORSEPT,
Le 1^{er} janvier 2025

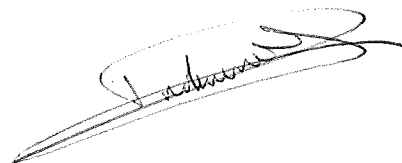
Monsieur Philippe PRUD'HOMME



Monsieur Aurélien PRUD'HOMME



Madame Alexia PRUD'HOMME



AP
A.P. P.P.